



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 59557

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les pratiques d'enregistrement de conversations par les services clients de certaines administrations telles les Assedic. Certaines administrations informent leurs usagers que leur conversation est susceptible d'être enregistrée ou le sera. Si cette disposition leur permet de passer outre l'article 226-1 du code pénal, l'utilisateur n'a matériellement pas le choix d'accepter ou non l'enregistrement. De même, l'employé qui se trouve à l'autre bout de la ligne est enregistré en même temps. Il souhaite connaître ses intentions pour clarifier ce cas de figure et réfléchir à une nouvelle protection de la personne.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59557

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2333